



Séance extraordinaire du 26 mars 2025

Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix

Cette séance extraordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, mairesse de Saint-Urbain et préfète-suppléante, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires suivants :

MM.	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Madame Claudette Simard souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Ordre du jour

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. FRCN : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

SE-2025-01 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture du projet d'ordre du jour, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Jean-Guy Bouchard et adoptée unanimement.

SE-2025-02 2- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à deux projets d'entreprises étudiés dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité



QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable aux entreprises suivantes dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Grands Rendez-vous cyclistes de Charlevoix (GRVCC) : une vitrine incontournable pour Charlevoix !	Vélo Charlevoix (FR2503-807)	30 225 \$
Mise en place d'une stratégie de commercialisation et du certificat d'imprimabilité	Papeterie Saint-Gilles (FR2502-796)	76 900 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE** et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

SE-2025-03 4- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Emmanuel Deschênes et adoptée unanimement. Il est 16h40.

Claudette Simard
Préfète-suppléante

Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière